



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission : 22/01/2015 - Date de révision : 12/02/2015

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ROGANET – R187

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Lingettes Nettoyage véhicules

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL ROGA
460 AVE GASTON FEBUS
64170 ARTIX
Tél : + 33 (0)5 59 60 93 80
contact@roga.fr – www.roga.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00

B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *

* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *

2. 2. N° CE: Non applicable.

2. 3. Contient:

- acétone; diméthylcétone
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xi – Irritant

2. 4. 2. Phrase(s) R:

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

2. 4. 3. Phrase(s) S:

2 Conserver hors de la portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

43 En cas d'incendie, utiliser <#x#> poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), sable, terre, eau pulvérisée.

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

2. 5. Éléments d'étiquetage (CPL - SGH):



Danger



Attention

2. 5. 1. Symbole(s):

2. 5. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 5. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 5. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P370 En cas d'incendie:

P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 Si l'irritation oculaire persiste:

P313 Consulter un médecin.

2. 5. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais.

2. 5. 6. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 6. Dangers principaux:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

2. 7. Autres dangers:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• acétone; diméthylcétone

- N° Id: 606-001-00-8 - N° CE: 200-662-2 - N° CAS: 67-64-1

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 25

- R-S : Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 •

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 25

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tout les cas de doutes faire appel à un médecin

4. 1. 2. Inhalation: En cas de symptômes respiratoires: Mettre la victime à l'air libre.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

4. 2. 2. Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO₂) et fumées.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu)

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Eviter les décharges d'électricité statique.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

-

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• acétone; diméthylcétone : VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1210

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: En usage intensif l'usage de gants est conseillé.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide absorbé sur un support inerte

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point d'éclair: < 0 °C

9. 1. 6. Limites d'explosivité: Données non disponibles.

9. 1. 7. Densité relative (eau = 1): Non applicable.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: partiellement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: partiellement soluble

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: partiellement soluble

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 4. Conditions à éviter:

Eviter toute source d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

10. 5. Matières incompatibles:

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

11. 2. 2. Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

11. 2. 4. Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: faible

12. 2. Persistance et dégradabilité:

Ne contient pas de substances connues pour être non-biodégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ne contient pas de PBT ou de vPvB.

12. 6. Autres effets néfastes:

L'évaluation des dangers ci-dessus est basée sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.

13. 2. Emballages contaminés:

Mettre les emballages à la disposition des services de recyclage locaux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3175

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:

Solide contenant du liquide inflammable, nsa

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: LQ

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 4.1

ROGANET – R187

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: LQ

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 4.1

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: LQ

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).